



Tenir le cap

Les oracles annoncent 2012 sous de bien sévères auspices.

La fête est finie pour une puissance publique dispendieuse, vivant principalement à crédit et rattrapée par ses créanciers. L'horizon s'assombrit pour les établissements bancaires ayant abusé du « papier » des Etats, au final douteux. La croissance, tellement nécessaire pour donner un semblant d'équilibre au budget des Etats, s'étirole.

Au total, ce sont les acteurs économiques, les personnes physiques aussi bien que les organisations, qui sont ébranlés. A plusieurs titres. La fiscalité s'alourdit, remettant en cause des stratégies de long terme, paralysant un peu plus l'envie d'entreprendre. Le crédit se contracte, rendant les investissements compliqués voire impossibles. Mais surtout, l'activité économique elle-même ralentit, la défiance généralisée remplaçant l'indispensable confiance dans l'avenir, moteur de la prospérité économique.

Dans ce contexte morose, il est facile de désigner des boucs émissaires tels que, par exemple, les agences de notation, la mondialisation ou la concurrence des pays émergents. J'en passe et des meilleurs. C'est échapper à ses responsabilités que de montrer du doigt une cause lointaine et incertaine.

Tout au contraire, les entrepreneurs français savent que c'est dans ces moments-là qu'il faut tenir le cap.

Tenir le cap, c'est gérer au mieux son besoin en fonds de roulement et ses stocks en période de disette, tout en poursuivant une politique d'investissements de long terme.

Tenir le cap, c'est satisfaire ses clients en leur proposant toujours les meilleurs produits et services au meilleur coût.

Tenir le cap, c'est mobiliser son personnel autour d'un projet identifié et porteur et redéfinir, le cas échéant, sa stratégie globale.

Enfin, au 21^e siècle, tenir le cap, c'est saisir les opportunités internationales.

Les organisations françaises prouvent chaque jour leur capacité à tenir les premiers rôles dans l'économie mondiale. A ce titre, Xavier FONTANET, Président d'Essilor, a montré, le 19 octobre dernier aux Bernardins, combien la mondialisation pouvait être « joyeuse ».

C'est dans cet esprit de conquête que nous accompagnons nos clients à l'étranger.

Amaury NARDONE
Président du Conseil d'Administration



DE LA RELATION

Journal d'information de DELSOL Avocats - N°5 - Décembre 2011

Structurer une pratique internationale

Les projets qui comportent un volet international sont de plus en plus fréquents mais demeurent complexes, notamment en matière juridique et fiscale. Les différences de culture juridique et judiciaire d'un pays à l'autre, de culture économique, de culture managériale, les différences comportementales également, y sont pour beaucoup. La spécificité des parties prenantes et de leurs modes de fonctionnement, le poids relatif des sphères publique et privée, les contraintes liées aux langues, aux horaires, à l'accessibilité géographique, etc. induisent des degrés supplémentaires de difficulté.

C'est pourquoi, selon nous, il n'existe pas d'« avocat international ». Chaque avocat reste individuellement un avocat « domestique », national voire binational selon sa formation et son admission dans un ou plusieurs barreaux. C'est au niveau du cabinet que peut se développer une pratique internationale, c'est-à-dire un faisceau de moyens humains et techniques permettant d'accompagner les clients dans leurs activités internationales.

Cette pratique internationale repose sur plusieurs aptitudes : tout d'abord la connaissance des concepts et systèmes juridiques étrangers, la maîtrise de plusieurs langues de travail (a minima l'anglais des affaires), l'ouverture d'esprit, l'intérêt pour la réalité économique et culturelle des principaux partenaires économiques de la France, l'animation d'un réseau de partenaires privilégiés dans chaque pays, l'expérience de la gestion de projets et de la coordination d'équipes multinationales.

DELSOL Avocats consacre 25% de son activité à l'international ; il accompagne d'une part les acteurs économiques français qui exportent leurs produits ou services, montent une joint-venture avec un partenaire étranger, créent une filiale hors de France, achètent ou vendent une société ou une activité à l'étranger, expatrient des collaborateurs, embauchent des talents étrangers, se trouvent confrontés à des fiscalités différentes, etc.

Il accompagne d'autre part les entreprises ou organisations étrangères dans leurs investissements en France, leurs relations avec les instances administratives françaises, leurs réponses aux marchés publics, la gestion quotidienne de leurs filiales françaises au niveau juridique, social et fiscal, ainsi que lors d'éventuels conflits.

La pratique internationale du cabinet mobilise donc des avocats de quasiment tous les départements : droit des sociétés, fusions-acquisitions, droit social, droit fiscal, droit public, droit immobilier, contentieux des affaires et organisations non lucratives. Beaucoup d'entre eux ont effectué une partie de leurs études et de leurs stages hors de France, pour s'imprégner d'une autre culture. Certains sont inscrits dans un barreau étranger outre un barreau français. Pour l'échange de bonnes pratiques, ils s'impliquent dans des associations, des chambres de commerce et des think tanks internationaux (International Bar Association, European Employment Law Association, Institut Thomas More, Chambre de commerce franco-italienne, Chambre de commerce du Brésil en France, etc.). Le cabinet accueille régulièrement des stagiaires étrangers, notamment dans le cadre d'un partenariat avec Georgetown University à Washington, et participe activement au programme d'échanges de collaborateurs au sein du réseau Parlex.



Franck BUFFAUD, administrateur en charge de la pratique internationale

Parce que des relais locaux sont indispensables, le cabinet anime un réseau de correspondants étrangers, professionnels du droit soigneusement sélectionnés au cours de ses années de pratique, qui partagent ses convictions et ses exigences qualitatives, et avec lesquels il a conclu des alliances stratégiques non exclusives. Il est notamment membre du réseau international « The Parlex Group of European Lawyers » et est représenté en Chine par le cabinet Zhonglun W&D.

Son principal enjeu est de faire travailler ensemble les intervenants des différents pays selon les mêmes critères malgré les diversités culturelles et de délivrer la même qualité technique et le même niveau de service. Ceci implique notamment la mise en place d'une démarche-type, de documents homogènes, d'un mode de facturation harmonisé et d'un reporting rigoureux.

Une pratique internationale déclinée selon plusieurs angles d'app

Négociation pour un groupe allemand d'une transaction sur un earn-out



Amaury NARDONE, associé, et Alexis CHABERT, avocat, ont négocié au profit d'un groupe allemand figurant parmi les plus grands énergéticiens privés au monde (chiffre d'affaires de près de 93 milliards d'euros, plus de 85 000 collaborateurs dans plus de 30 pays), un protocole transactionnel sur une clause d'earn-out figurant dans le contrat de cession d'actions de sociétés françaises intervenant dans le secteur photovoltaïque.



Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions »

Cession d'AM2C à l'américain Provisur Technologies

Amaury NARDONE, associé, Henri-Louis DELSOL et Fanny LAYRISSÉ, avocats, ont accompagné le groupe breton Kerdiles dans la cession d'AM2C, chef de file de l'équipement de séparation mécanique pour l'industrie agro-alimentaire, et de sa société sœur Mecaprecis, fabricant de pièces usinées de haute tolérance, au groupe américain Provisur Technologies, spécialisé dans les équipements industriels alimentaires.



L'atout d'un réseau international de cabinets : Parlex



Créé dès 1971 pour accompagner juridiquement l'internationalisation des échanges, le groupe Parlex (« The Parlex Group of European Lawyers ») regroupe 25 cabinets membres présents dans 23 pays européens (Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Ecosse, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse), ainsi que 4 cabinets associés en Chine, Etats-Unis, Israël et Malaisie. Chaque cabinet est obligatoirement une structure d'une taille moyenne - a minima - sur son marché domestique.

Ce réseau permet aux clients des cabinets membres de disposer d'un accès rapide à des professionnels du droit aguerris, dans toute l'Union Européenne et au-delà. Chaque cabinet membre doit prouver son niveau d'expertise dans les principales disciplines du droit, sa capacité à travailler en anglais, la performance de ses outils et est audité tous les 5 ans par ses pairs.

Les séminaires semestriels permettent de faire le point sur les coopérations engagées, le développement du réseau, ses choix stratégiques, le partage de bonnes pratiques en matière commerciale ou managériale, etc.

Ils permettent également aux commissions thématiques de se réunir pour étudier comment se traite dans chaque pays une situation donnée. Par exemple, lors du dernier séminaire à Rotterdam en novembre 2011, le Special Interest Group (SIG) Employment law, mis en place et managé par Anne IMBERT, a travaillé de manière comparée sur les principales clauses d'un contrat de travail à durée indéterminée dans les

Un partenaire « best friend » au Royaume-Uni



Important cabinet anglais « full service », Cobbetts compte 85 associés et 40 directeurs encadrant une équipe très complète de professionnels du droit ; il est implanté à Birmingham, Leeds, Londres et Manchester.

Cobbetts et DELSOL Avocats coopèrent depuis quatre ans sur des problématiques franco-anglaises : entreprises anglaises désirant s'implanter ou se développer en France, entreprises françaises désirant s'implanter ou se développer au Royaume-Uni, entreprises déjà installées dans les deux pays et désireuses de mettre en œuvre des réorganisations ; une dizaine de dossiers différents sont ainsi gérés chaque année de part et d'autre, impliquant des expertises de droit des sociétés, de fusions-acquisitions, de droit social, de droit fiscal et de droit immobilier principalement.

Dominic PRENTIS, associé du département « Corporate » à Birmingham, décrypte les raisons de cette collaboration fructueuse : « Les associés des deux cabinets qui travaillent ensemble sur des missions sont bilingues, ont le même niveau d'expertise, la même façon de concevoir leur métier, les mêmes méthodes de travail... et le même mode de facturation. C'est indispensable pour bien travailler ensemble. Mais ça va bien au-delà : ils ont des échanges réguliers, se rencontrent d'un côté et de l'autre de la Manche et partagent plus que des dossiers. »



Dominic PRENTIS, associé du département « Corporate » de Cobbetts

Contentieux IP/IT contre un concurrent néerlandais

Stéphane PERRIN, associé, et Gilles VERMONT, avocat, ont assisté l'un des leaders mondiaux de la chimie des encres et des technologies d'impression professionnelle dans la défense judiciaire de son portefeuille de marques face à un concurrent néerlandais qui en avait fait l'usage comme « adwords » sur Internet. Ils sont intervenus pour faire cesser l'utilisation des marques comme « adwords » par l'hébergeur et obtenir la condamnation du concurrent pour contrefaçon et concurrence déloyale.



Anne IMBERT, associée du département « Droit social – Protection sociale »

différents pays. Anne IMBERT explique : « Les travaux des commissions nous permettent d'appréhender la culture de base de notre discipline telle qu'elle se pratique chez nos voisins ; nous sommes ainsi à même de sensibiliser nos clients sur les implications sociales des projets qu'ils nous présentent, de leur poser les bonnes questions, de les alerter sur les zones de risque, et de mobiliser à bon escient nos partenaires de Parlex ; cette phase amont de « débroussaillage » met le client en confiance et lui permet d'économiser un temps précieux. En outre, nos clients savent que nous connaissons bien les confrères étrangers que nous leur recommandons de consulter, tant sur le plan professionnel qu'humain et que nous ne leur donnons pas seulement des coordonnées sur un site web. Cela fait toute la différence. »



Les membres du SIG Employment law du réseau Parlex, co-présidé par Anne IMBERT



L'exemple d'un avocat du cabinet inscrit à un barreau étranger : Marcelo MAZZILLI



Marcelo MAZZILLI, inscrit au barreau de Minas Gerais au Brésil

Âgé de 31 ans, de double nationalité italienne et brésilienne, Marcelo MAZZILLI est l'un des trois avocats brésiliens exerçant en France. Il est en effet inscrit aux barreaux de Lyon et de Minas Gerais (Brésil).

Titulaire d'un Master of science in management (EM Lyon), d'un Master 2 de recherche en droit de l'entreprise et des affaires (université Paris Dauphine), d'une licence et d'une maîtrise en droit de l'entreprise (faculdade Milton Campos, Belo Horizonte, Brésil), Marcelo est collaborateur au sein du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions » depuis trois ans.

Membre de la chambre de commerce du Brésil en France, trilingue français, portugais et anglais, il est l'interlocuteur privilégié de nos clients et partenaires brésiliens en France et français au Brésil.

Frédéric SUBRA,
associé du département
« Droit fiscal »



La dimension fiscale des acquisitions transfrontalières

L'acquisition d'une société à l'étranger pose au plan fiscal de nombreuses questions auxquelles il convient d'apporter des réponses préalablement à l'opération elle-même, afin de retenir la meilleure optimisation possible.

Frédéric SUBRA est récemment intervenu sur deux projets d'acquisition transfrontalière, aux Etats-Unis et en Italie. Le choix de la localisation de la société holding - dans l'état de la cible, en France ou dans un état tiers - représentait un élément déterminant de la structuration préalable de l'acquisition, notamment en fonction des critères suivants : exonération de la société holding sur les dividendes reçus et les plus-values de cession de titres de participation ; existence de règles limitant la déduction des intérêts, notamment en cas de sous-capitalisation ; existence d'un régime de consolidation fiscale ; existence de retenues à la source sur les dividendes distribués par la société holding.

En toute hypothèse, il convient de conférer à la société holding une réelle substance juridique et économique. Le « treaty shopping » n'est pas nécessairement du goût de l'administration fiscale !

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION



Stéphane PERRIN,
associé du département
« Contentieux des affaires
et IP/IT »



Prise de contrôle de Genolier Swiss Medical Network et offre publique d'achat

Jean-Philippe DELSOL, associé, Séverine BRAVARD, of counsel, et Henri-Louis DELSOL, avocat, ont accompagné Antoine Hubert et Michel Reybier début 2011 dans l'acquisition du contrôle du groupe suisse coté de cliniques privées Genolier Swiss Medical Network (GSMN) ; en collaboration avec le cabinet suisse Lenz & Staehelin, ils sont intervenus également sur le lancement de l'offre publique d'achat portant sur les actions en mains du public, valorisant GSMN à 90 millions d'euros.



Jean-Philippe DELSOL,
associé du département
« Droit des sociétés –
Fusions-acquisitions »

Alliance stratégique avec un cabinet en Chine



Une alliance stratégique a été signée en 2007 avec le cabinet d'avocats Zhonglun W&D, présent à Beijing, Shanghai, Tianjin, Chengdu, Shijiazhuang, Taiyuan, Wuhan, Chongqing, Hangzhou, Jinan et Shenzhen, ainsi qu'à Londres et à Riyad, qui regroupe 400 professionnels du droit, dont 50 associés et of counsel, et couvre tous les domaines juridiques du droit des affaires, avec une orientation internationale marquée.

DELSOL Avocats est le représentant de Zhonglun W&D en France et réciproquement.

Les deux cabinets collaborent sur des sujets variés, plusieurs associés de chacun d'eux ayant déjà mené des missions en commun. Ensemble, ils accompagnent des investissements chinois en France, dans le domaine immobilier et dans divers secteurs industriels, la mise en place de licences de marques françaises en Chine et l'ouverture d'établissements français en Chine.

Comme se plaît à le rappeler Wei LIN, avocat associé francophone en charge du bureau de Zhonglun W&D à Shanghai, « Nous allons en France, ils viennent en Chine, la collaboration fonctionne parce que nous nous connaissons bien, que nous nous entendons bien et que nous avons plaisir à travailler ensemble. ».



Wei LIN, associé
en charge du bureau
de Zhonglun W&D
à Shanghai



Nathalie PEYRON,
associée du département
« Droit immobilier »

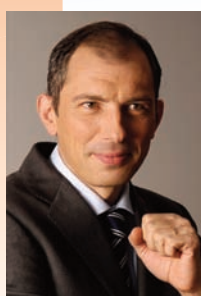


Implantation à Paris d'un hôtel sous enseigne chinoise (Hong Kong)

Nathalie PEYRON est régulièrement sollicitée par des sociétés étrangères qui souhaitent faire réaliser un projet de construction en France. Elle les assiste dans le montage juridique du projet au regard des spécificités du droit français, elle se charge de la rédaction et de la négociation des pièces contractuelles, ainsi que de la gestion des conflits éventuels liés à la réalisation du projet. A titre d'exemple, elle a accompagné l'implantation à Paris d'un hôtel de luxe sous enseigne chinoise (Hong Kong).

Italian desk

Philippe DUMEZ, associé du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », Camille ROUSSET, associée du département « Droit social – Protection sociale », et Aldo SEVINO, associé du département « Droit public », animent l'Italian desk, mis en place pour apporter aux professionnels italiens et français des prestations complètes en langue italienne dans le cadre de leurs affaires transalpines. Tous trois parlent couramment italien, ont effectué une partie de leurs études et/ou de leur carrière en Italie et disposent d'une expérience de droit comparé franco-italien dans leur domaine d'expertise.



Philippe DUMEZ, Camille ROUSSET et Aldo SEVINO, associés



Aspects sociaux d'un déploiement international

La branche des titres de services prépayés du groupe Accor (marques Ticket Restaurant ou Kadeos par exemple) est devenue Edenred en juillet 2010. Philippe PACOTTE, associé, et Julie LAYAT, avocat, ont accompagné l'ensemble du volet social de cette scission, qui a concerné six mille collaborateurs dans quarante pays sur cinq continents, dont un millier en France : transfert des salariés du groupe Accor vers Edenred, mise en place des instances représentatives du personnel, négociation du temps de travail, élaboration d'un plan d'épargne salariale motivant, mise en place d'outils adaptés de prévoyance, mobilité internationale, etc. Avec le concours d'Anne IMBERT, Philippe contribue également à la définition et à la mise en œuvre de la politique de mobilité en Europe des personnels du groupe Chateauform', organisateur de séminaires sur mesure. Pour l'élaboration de la documentation contractuelle ainsi que la validation sociale et fiscale dans chaque pays, ils coordonnent une équipe de prestataires locaux membres du réseau Parlex.



Philippe PACOTTE,
associé du département
« Droit social –
Protection sociale »

Accompagner l'engagement humain partout dans le monde



Alexis BECQUART,
associé du département
« Organisations
non lucratives »

Alexis BECQUART accompagne depuis plus de dix ans un fonds mondial de défense des animaux, dont le siège se trouve aux Etats-Unis, dans le cadre du développement de ses activités et de sa recherche de financements en France.

Parallèlement, il aide plusieurs associations humanitaires à structurer juridiquement leurs programmes organisés à partir de la France, notamment en Inde, à Madagascar et à Haïti.

Il conseille également de nombreux syndicats professionnels français dans le cadre de leurs relations avec les syndicats européens, basés à Bruxelles pour la plupart.



La presse en parle...

Lionel DEVIC, of counsel du département « Organisations non lucratives », a été interviewé par **Le Monde** fin juin pour son article « Mode d'emploi pour devenir un philanthrope » et par **Le Nouvel Economiste** pour les dossiers d'octobre - « Fondations – En attendant un Bill Gates ou un Warren Buffett – La philanthropie à la française aurait un bel avenir, sans compter avec la crise ou le rabotage des avantages fiscaux. » - et de novembre - « Fiscalité – Dons, donations et legs pour la bonne cause – Donner, oui, mais à qui, comment et pour quoi faire ? ».



Mathieu LE TACON

Mathieu LE TACON, of counsel du département « Droit fiscal », a contribué à de nombreux supports économiques et juridiques : billet d'humeur des **Nouvelles Fiscales** (1^{er} juillet) autour du projet d'exit tax : « La chasse aux non-résidents bientôt ouverte ? » ; interview vidéo le 2 septembre pour le groupe **Les Echos** sur le thème « La réforme de la fiscalité du patrimoine » ; contribution à l'article que la rubrique Patrimoine des **Echos** consacre le 30 septembre au thème « Niches fiscales : ce qui vous attend en 2012 » ; billet d'humeur des **Nouvelles Fiscales** (1^{er} octobre) sur les perquisitions fiscales : « Article L. 16 B du LPF : en finir avec les ordonnances pré-rédigées ».

Avec **Frédéric SUBRA**, associé, il a publié : le 28 juillet pour les **Editions juridiques Lexbase**, une analyse de la réforme de la fiscalité du patrimoine votée par le Parlement le 6 juillet ; dans la lettre d'**Option Finance** du 29 août, un article intitulé : « Réforme de la fiscalité du patrimoine : des assouplissements bienvenus en matière de biens professionnels et de pactes Dutreil » ; le 10 octobre dans **La Semaine Juridique**, un article consacré à la réforme de la fiscalité patrimoniale ; dans le magazine **Option Finance** du 24 octobre, un article intitulé : « La CVAE, nouveau repoussoir de l'intégration fiscale ? ».

Jérôme CUBER, avocat du département « Droit fiscal », a publié mi-septembre dans la rubrique Etude des **Nouvelles Fiscales** un dossier sur « Taxation à l'ISF et aux DMTG des biens et droits placés dans un trust : la fin d'un no man's land. ».

Stéphane PERRIN, associé du département « Contentieux » et fin connaisseur du secteur pharmaceutique, est interviewé par **Le Pharmacien de France** pour son dossier sur les dessous des ruptures de stocks de médicaments, paru dans le numéro de juillet-août 2011.

Stéphane PERRIN



Jean-Philippe DELSOL, associé du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », a publié mi-août 2011 sur le site du **Cercle des Echos** un article intitulé « Surtaxer les riches : la fausse bonne idée ».

Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives », a été interviewé par le quotidien juridique **Petites Affiches – La Loi** dans le cadre d'un article du 27 juin intitulé « Philanthropie : les frontières continuent à s'estomper ». Le 15 novembre, il a publié dans le bimensuel **Juris Associations** un plaidoyer pour une nouvelle gouvernance des fondations laissant plus d'initiative privée : « Fondations RUP : quelle gouvernance ? Un plaidoyer pour les fondateurs. ».

Avec **Wilfried MEYNET**, of counsel, il a rédigé l'article « De nouvelles avancées dans la construction de la notion d'Eurodonateur », paru dans le numéro de juillet de l'**Agefi Luxembourg**.

Dans son classement 2011 des meilleurs cabinets d'avocats intervenant sur des opérations de fusions-acquisitions, le magazine **Décideurs Stratégie Finance Droit** a classé le département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions » du cabinet en pole position des acteurs incontournables pour les deals jusqu'à 75 millions d'euros.

Soirée SIPAREX – DELSOL Avocats le 19 octobre au Collège des Bernardins

Le cabinet a organisé à Paris le 19 octobre, en partenariat avec SIPAREX, spécialiste français indépendant du capital investissement dans les PME, et avec la collaboration de la Fondation Entreprendre, une soirée débat au Collège des Bernardins.

Xavier FONTANET, Président du Groupe Essilor International, y intervenait en tant que grand témoin sur le thème « Vive la concurrence ! Un champion se construit dans l'affrontement. Sans grand adversaire, il n'y a pas de grand champion. ». Résolument optimiste quant aux capacités de rebond des entreprises françaises, Xavier FONTANET a insufflé à une audience conquise sa foi dans la compétitivité de la sphère privée française.

Organisée au Collège des Bernardins, fleuron de l'architecture cistercienne en plein cœur de Paris, la soirée a accueilli plus de 150 participants.

Xavier FONTANET,
Président du Groupe Essilor International

Frédéric SUBRA, associé, **Mathieu LE TACON**, of counsel, **Jérôme CUBER** et **Laure GAY-BELLILE**, avocats du département « Droit fiscal », ont abordé les grandes lignes de la réforme de la fiscalité patrimoniale lors de deux petits déjeuners débats, à **Paris le 14 septembre** et à **Lyon le 15**. Au programme : nouveau barème de l'ISF, nouvelles règles en matière de donation et de succession, création d'une Exit Tax, nouvelle fiscalité applicable aux trusts, etc. **Mathieu LE TACON** a en outre animé lors des ateliers Omnidroit, le **6 décembre à Paris**, le module intitulé « Comment calculer la valeur ajoutée de la CVAE ».



Camille ROUSSET

Camille ROUSSET, associée, **Delphine BRETIGNOLLE**, **Audrey BABORIER**, **Carine MERIAU**, avocats du département « Droit social – Protection sociale », ont animé à **Lyon le 23 septembre** une formation sur les différents sujets de la négociation collective

obligatoire : indemnités de rupture, emploi des seniors et prévention de la pénibilité, accord et plan d'action sur l'égalité professionnelle, prime de partage sur les dividendes, sort des forfaits jours, réforme de la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles, réforme de la médecine du travail, gestion des risques psychosociaux, loi relative à l'immigration, etc.

Wilfried MEYNET, of counsel du département « Organisations non lucratives », à l'origine du projet, est devenu co-directeur de la nouvelle formation conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) de « Droit de l'économie sociale et solidaire », mise en place par l'Institut de droit des affaires de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III.

Il a co-animé le **29 novembre à Marseille** avec le cabinet Deloitte et la Caisse d'Epargne Provence Alpes Côte d'Azur une matinée sur la coopération, les groupements et les fusions dans l'économie sociale et solidaire.



Wilfried MEYNET

Lionel DEVIC, of counsel du département « Organisations non lucratives », a co-animé le **27 octobre à Paris** un atelier du Forum National des Associations sur le thème « Territorialité et fiscalité du don » avec Isabelle COMBES, directeur juridique de la Fondation de France, et Ludwig FORREST, conseil en philanthropie de la Fondation du Roi Baudouin. Dans le cadre d'une journée de formation organisée le **5 décembre à Paris** par La Demeure Historique sur le thème « Transmettre son monument historique », il a traité le sujet « Opportunités et limites des organismes sans but lucratif comme outils de transmission (fondation, association ou fonds de dotation) ».

Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives », **Aldo SEVINO**, associé du département « Droit public », **Benoît de PEYRAMONT**, of counsel du département « Droit public », et **Mathilde PRIEUR**, avocat du département « Organisations non lucratives », ont rédigé pour la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de France un ouvrage pratique définissant les règles de création, gestion, fonctionnement et transformation d'un office de tourisme sous la forme d'un EPIC (établissement public industriel et commercial). Ce guide, réalisé avec le concours d'une vingtaine de directeurs d'offices de tourisme, a été lancé lors du congrès national de la fédération à **La Rochelle début octobre**.

Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives », animera en **2012 à Paris**, pour le compte de Francis Lefebvre Formation, différentes sessions de formation : les 2 et 3 février, puis les 24 et 25 septembre, une formation de deux jours sur la fiscalité des organisations à but non lucratif ; les 16 mars, 20 juin et 13 novembre, une journée sur les syndicats professionnels et leurs unions ; les 4 avril, 8 juin et 3 octobre, une journée sur le régime fiscal du mécénat d'entreprise ; les 10 avril et 27 septembre, une journée sur les aspects pointus de la gestion juridique et fiscale des associations.

De La Relation N°5
Décembre 2011
Directeur de publication :
Amaury NARDONE

PARIS
38, rue Saint Ferdinand
75017 PARIS
Téléphone : 33 (0)1 53 70 69 69
Télécopieur : 33 (0)1 53 70 69 60

LYON
12, quai André Lassagne
69001 LYON
Téléphone : 33 (0)4 72 10 20 30
Télécopieur : 33 (0)4 72 10 20 31

MARSEILLE
1, place Félix Baret
13006 MARSEILLE
Téléphone : 33 (0)4 96 11 42 54
Télécopieur : 33 (0)4 96 11 42 52



Pour plus d'informations :
www.delsolavocats.com